



**DEMANDE DE RECRUTEMENT EN  
QUALITE D'ATTACHE  
TEMPORAIRE D'ENSEIGNEMENT  
ET DE RECHERCHE (ATER)**

**ANNEE UNIVERSITAIRE 2010-2011**

**Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche**  
**INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES de TOULOUSE**  
Service Gestion des Ressources Humaines

**A RETOURNER IMPERATIVEMENT APRES VERIFICATION ET SIGNATURE**

**JUSQU'AU MARDI 16 MARS 2010 DELAI DE RIGUEUR (le cachet de la poste faisant foi)**

DEPOT OU ENVOI DES DOSSIERS A : INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES  
Gestion des Ressources Humaines  
2 ter, Rue des Puits Creusés  
BP 88 526  
31685 TOULOUSE Cedex 6

RENSEIGNEMENTS AU TELEPHONE : 05 61 11 02 89 ou 05 61 11 02 77

PAR MAIL : [grh@sciencespo-toulouse.fr](mailto:grh@sciencespo-toulouse.fr)

NUMERO DE TELECOPIE DE LA GRH : 05 61 11 56 80

**DECLARATION DE CANDIDATURE**

EMPLOI	Etablissement : INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES
	N° et libellé de la Section CNU :
POSTULE	DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DEMANDE DE RECRUTEMENT (Rayer la mention inutile) AU TITRE DE L'ARTICLE (Cf. ci-dessous):

**ETAT CIVIL**

Nom patronymique :	Nom marital :
Prénom :	
Date de naissance :	Lieu de naissance :
Nationalité :	
Numéro I.N.S.E.E. :	

**ADRESSE**

Personnelle :
Courriel (@):
Téléphone :
Professionnelle :
Courriel (@):
Téléphone :

## CONDITIONS DE RECRUTEMENT

Peuvent faire acte de candidature, **en application du décret n° 88-654 du 7 mai 1988 modifié**  
(Cocher la case correspondant à votre situation)

ART.	RECRUTEMENT	DUREE	RENOUVELLEMENT	DUREE
2 1° <input type="checkbox"/>	Les fonctionnaires titulaires et stagiaires de catégories A de l'Etat, des collectivités territoriales ou d'un établissement public en dépendant, inscrits en vue de la préparation du doctorat ou d'une habilitation à diriger des recherches ou s'engageant à se présenter à un concours de recrutement de l'enseignement supérieur.	<b>3 ans</b>	Article 5 du décret :  Les travaux de recherches de l'intéressé(e) doivent justifier le renouvellement.  La durée des fonctions <u>ne peut en aucun cas excéder quatre ans</u>	<b>1 an</b>
2 2° <input type="checkbox"/>	Les allocataires d'enseignement et de recherche ayant cessé d'exercer leurs fonctions depuis moins d'un an, titulaires d'un doctorat et s'engageant à se présenter à un concours de recrutement de l'enseignement supérieur.	<b>1 an</b>	Article 6 du décret :  Les travaux de recherches de l'intéressé(e) doivent justifier le renouvellement. Le bénéficiaire du renouvellement doit être âgé de moins de trente-trois ans au 1 <sup>er</sup> octobre de l'année universitaire du renouvellement, sans préjudice des dispositions législatives ou réglementaires relatives au recul des limites d'âge pour l'accès aux emplois publics.  La durée des fonctions <u>ne peut en aucun cas excéder deux ans.</u>	<b>1 an</b>
2 3° <input type="checkbox"/>	Les enseignants ou chercheurs de nationalité étrangère ayant exercé des fonctions d'enseignement ou de recherche dans un établissement étranger pendant au moins deux ans, titulaires d'un doctorat (ou d'un titre ou diplôme étranger jugé équivalent par la commission scientifique de l'IEP.)	<b>3 ans</b>	Le renouvellement n'est soumis à aucune condition réglementaire.  Article 7 du décret :  La durée des fonctions <u>ne peut en aucun cas excéder quatre ans.</u>	<b>1 an</b>
2 4° <input type="checkbox"/>	Les moniteurs recrutés dans le cadre du monitorat d'initiation à l'enseignement supérieur, titulaires d'un doctorat et s'engageant à se présenter à un concours de recrutement de l'enseignement supérieur.	<b>1 an</b>	Article 6 du décret :  Les travaux de recherches de l'intéressé(e) doivent justifier le renouvellement. Le bénéficiaire du renouvellement doit être âgé de moins de trente-trois ans au 1 <sup>er</sup> octobre de l'année universitaire du renouvellement, sans préjudice des dispositions législatives ou réglementaires relatives au recul des limites d'âge pour l'accès aux emplois publics.  La durée des fonctions <u>ne peut en aucun cas excéder deux ans.</u>	<b>1 an</b>

ART.	RECRUTEMENT	DUREE	RENOUVELLEMENT	DUREE
25° <input type="checkbox"/>	Les étudiants n'ayant pas achevé leur doctorat (la soutenance de la thèse doit être prévue avant le 31 août de l'année universitaire de recrutement). Ne concerne que les étudiants préparant un doctorat français.	1 an	Le renouvellement n'est soumis à aucune condition réglementaire.  Article 7-1 du décret : La durée du contrat est au maximum d'un an <u>renouvelable une fois pour un an.</u>	1 an
26° <input type="checkbox"/>	Les titulaires d'un doctorat ou d'une habilitation à diriger des recherches (titre français) s'engageant à se présenter à un concours de recrutement de l'enseignement supérieur.	1 an	Le renouvellement n'est soumis à aucune condition réglementaire.  Article 7-1 du décret : La durée du contrat est au maximum d'un an <u>renouvelable une fois pour un an.</u>	1 an
12-1 <input type="checkbox"/>	<b>Par dérogation au 2 4°, à titre exceptionnel</b> , les moniteurs n'ayant pas achevé leur doctorat (la soutenance de la thèse doit être prévue avant le 31 août de l'année universitaire de recrutement.).	1 an	Article 6 du décret :  Les travaux de recherches de l'intéressé(e) doivent justifier le renouvellement. Le bénéficiaire du renouvellement doit être âgé de moins de trente-trois ans au 1 <sup>er</sup> octobre de l'année universitaire du renouvellement, sans préjudice des dispositions législatives ou réglementaires relatives au recul des limites d'âge pour l'accès aux emplois publics.  La durée des fonctions <u>ne peut en aucun cas excéder deux ans.</u>	1 an

### PIECES A FOURNIR POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER

**Avertissement :** Toutes les pièces demandées ci-dessous doivent être jointes au dossier (notamment l'attestation du directeur de thèse exigée des candidats relevant de l'article 2-5 ou de l'article 12-1). Aucune demande de pièces ne sera faite par le service GRH.

**En conséquence, tout dossier incomplet sera rejeté.**

POUR TOUS LES CANDIDATS	
En 1 exemplaire	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Le présent dossier, dûment complété par vos soins</li> <li><input type="checkbox"/> Curriculum vitae détaillé</li> <li><input type="checkbox"/> <u>Liste des travaux, articles, réalisations sur C.V.</u></li> <li><input type="checkbox"/> Photocopie d'une pièce d'identité attestant votre nationalité</li> <li><input type="checkbox"/> <b>Pour les candidats de nationalité étrangère, copie de la carte de séjour en cours de validité avec la mention « autorisé à travailler »</b></li> <li><input type="checkbox"/> Une enveloppe timbrée autocollante à votre adresse</li> </ul>

En 1 exemplaire	<b>EN FONCTION DE L'ARTICLE AU TITRE DUQUEL LE CANDIDAT POSTULE</b>
2.1	<input type="checkbox"/> Attestation de la qualité de fonctionnaire de catégorie A (copie arrêté nomination) <b>et</b> <input type="checkbox"/> Attestation d'obtention du doctorat ou de l'habilitation à diriger des recherches <b>ou</b> <input type="checkbox"/> Attestation d'obtention du DEA ou du Master <input type="checkbox"/> Attestation d'inscription à la préparation du doctorat ou de l'habilitation à diriger des recherches
2.3	<input type="checkbox"/> Attestation relative à la qualité d'enseignant ou de chercheur étranger ayant assuré des fonctions d'enseignement ou de recherche exercées pendant 2 ans dans un établissement étranger d'enseignement ou de recherche <input type="checkbox"/> Attestation d'obtention du doctorat ou d'un titre ou diplôme étranger
2.4	<input type="checkbox"/> Attestation de la qualité de moniteur (copie contrat) <input type="checkbox"/> Attestation d'obtention du doctorat
2.5	<input type="checkbox"/> Attestation d'inscription à la préparation d'un doctorat français <input type="checkbox"/> Attestation du directeur de thèse sur la proximité de la soutenance (avant le 31 août de l'année universitaire de recrutement) accompagné d'un état précis de l'avancement de la thèse
2.6	<input type="checkbox"/> Attestation d'obtention du doctorat ou d'une habilitation à diriger des recherches (titre français)
12.1	<input type="checkbox"/> Attestation de la qualité de moniteur (copie contrat) <input type="checkbox"/> Attestation du directeur de thèse sur la proximité de la soutenance (avant le 31 août de l'année universitaire de recrutement.)

**DIPLOMES OBTENUS : uniquement le(s) diplôme(s) le(s) plus élevé(s) de niveau bac+5**

Date d'obtention	Intitulé du diplôme	Lieu d'obtention

**PREPARATION DU DOCTORAT (pour les candidats dont la thèse est en cours)**

Date de première année d'inscription en doctorat	
Intitulé de la thèse	
Date prévue pour la soutenance de la thèse	
Nom du directeur de thèse	

**Attention : les candidats doctorants relevant de l'article 2-5° et de l'article 12-1 doivent fournir l'attestation du directeur de thèse sur la proximité de la soutenance.**

**ENGAGEMENT A SE PRESENTER A UN CONCOURS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (souscrit par les candidats docteurs)**

Titulaire du doctorat, je m'engage en signant la présente demande, si j'obtiens un contrat d'ATER au titre de l'année universitaire 2010-2011, à me présenter au cours de cette période à un concours de recrutement de l'enseignement supérieur.

**SITUATION PROFESSIONNELLE**

Services antérieurs Préciser notamment si vous avez exercé en qualité de <b>(joindre obligatoirement une copie de chaque contrat de travail)</b>	Année d'exercice	Etablissement d'exercice des services
- attaché temporaire d'enseignement et de recherche		
- allocataire de recherche		
- moniteur, a. m. n. autre		
- autres		

**Je coche le cas échéant la case ci – dessous :**

**Je certifie sur l'honneur n'avoir jamais obtenu un contrat d'ATER.**

**SITUATION ACTUELLE : (année universitaire en cours)**

Fonction	
Etablissement	

**SITUATION EN CAS DE RECRUTEMENT**

**Je m'engage en cas de recrutement, à prendre mes fonctions d'ATER à l'I.E.P dès la rentrée universitaire. A la date du 1<sup>er</sup> septembre, je serai libre de tout engagement. Mon contrat sera conclu pour toute l'année universitaire à venir (1<sup>er</sup> septembre - 31 août).**

**Je suis informé(e) que j'exercerai mes fonctions à temps partiel, dans le cadre d'un mi-temps comportant un service d'enseignement de 96 heures de travaux dirigés. La présente demande de recrutement vaut demande d'admission au bénéfice du temps partiel.**

**Afin d'exprimer le souhait d'exercer ou non à temps complet (service d'enseignement de 192 heures de travaux dirigés) si l'établissement me le propose, je coche l'une des cases suivantes :**

- Je suis intéressé (e) par un service à temps complet**
- Je ne suis pas intéressé (e) par un service à temps complet**

Fait à

le

Signature